Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le 25/10/2023
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Guingamp Paimpol Agglomération
Feuille de route bocagère
2023-2027

11 rue de la Trinité,
22200 Guingamp
Tél. 02 96 13 59 59
contact@guingamp-paimpol.bzh
www.guingamp-paimpol-agglo.bzh

• DE L'ARMOR A L'ARGOAT •

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Sommaire

Sommaire 2
Présentation du territoire 4
Caractérisation de la dynamique bocagère locale 5
Les priorités d'intervention à l'échelle de la collectivité 6
Bilan des actions d'animation 2015-2022 9
Actions d'animation prévues pour la période 2023-2027 11
Les créations 11
La protection 12
Volet Urbanisme – PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération 12
Volet Agricole 12
La gestion 13
En milieu agricole 13
Auprès des communes et des services de l'Agglomération 14
La valorisation 15
Les différentes valorisations du bois 15
Focus sur la filière bois énergie 15
Communication 16
Les enjeux et publics cible des animations 16
Les outils de communication existants 16
Les acteurs du bocage sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération 17
Articulation des actions Breizh Bocage avec les autres politiques territoriales 18
Les politiques territoriales 18
Le SCOT (approuvé en juillet 2021) 18
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) / Les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat Trégor Goëlo, Baie de Lannion, Blavet et Aulne 18
Les démarches et actions intercommunales 19
Le PLUi de Guingamp Paimpol Agglomération (approuvé fin 2023) 19
Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 19
Le Projet Agro-Environnemental et Climatique 2023-2027 (PAEC) 20
Le Plan Alimentaire Territorial (PAT) en cours d'élaboration 20
Etude sur la vulnérabilité conchylicole dans l'estuaire du Trieux et la baie de Paimpol 20
Contrat de Bassin Versant sur le SAGE ATG et actions en faveur des milieux aquatiques 21
Gestion des milieux naturels 21
Actions portées par le service Biodiversité et environnement 22

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Maquette financière 2023-2027 23
Perspectives connues à 5 ans 24
Création d'aménagements bocagers 24
Protection du bocage 24
Gestion des haies bocagères 24
Valorisation du bois issu des haies 24
Table des figures 25
Table des tableaux 25
Table des sigles et abréviations 26
Annexes 27

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Présentation du territoire

L'Agglomération de Guingamp-Paimpol est issue du regroupement en janvier 2017 de 7 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et couvre un territoire de 112 000 ha, allant de Carnoët à Ploubazlanec, soit un total de 57 communes.

Figure 1 Territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération

Le projet de territoire a été approuvé en août 2019 par les élus. Il fixe les orientations stratégiques du développement du territoire à l'horizon 2030, constituant une véritable feuille de route pour l'Agglomération.
Il s'organise autour de 5 axes majeurs :

- Viser l'excellence environnementale.
- Rendre l'agglomération accueillante et innovante pour bien y vivre.
- Agir au service d'un développement économique audacieux, créatif et innovant.
- Offrir un service équitable et de qualité à l'ensemble des habitants du territoire.
- Favoriser un développement harmonieux et solidaire de notre territoire

Afin d'atteindre les objectifs de l'axe « Viser l'excellence environnementale », l'Agglomération s'est dotée d'un service « Biodiversité & environnement » composé de 15 agents. Les missions du service se déclinent à partir des compétences suivantes :

- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Protection de la qualité de l'eau et de la ressource
- Soutien à la protection et à la valorisation des espaces naturels. Les actions en faveur du bocage mises en œuvre par l'Agglomération sont liées à cette compétence.
- Education à l'environnement et à l'écocitoyenneté

Des politiques de réhabilitation du bocage sont menées sur le territoire depuis les années 2000. Aujourd'hui, 3 équivalents temps plein (ETP) accompagnent les agriculteurs, les communes et les services de l'Agglomération dans la gestion du paysage bocager et forestier, sur l'ensemble des communes du territoire administratif de l'EPCI.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Caractérisation de la dynamique bocagère locale

Le **Tableau 1** ci-dessous fait le bilan des facteurs positifs et négatifs de la dynamique bocagère sur le territoire afin d'analyser le cadre d'évolution et la mise en œuvre des missions.

Tableau 1 Tableau AFOM

	Positif	Négatif
Origine interne	***Atouts*** • Engagement politique fort pour la préservation de l'environnement • Techniciens bocage de mieux en mieux identifiés par les exploitants et les élus • Accompagnement technique sur l'ensemble des thématiques de la plantation à l'exploitation • Protection forte des éléments bocagers et des boisements dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunale • Missions de plus en plus diverses et complètes (à la fois en interne et en externe) • Intervention sur l'ensemble du territoire suite à la fusion des syndicats mixtes	***Faiblesses*** • Difficultés à répondre à toutes les sollicitations • Budget contraint de la collectivité • Réponse en priorité aux missions régaliennes de l'Agglomération (Déclaration Préalable-urbanisme / protection) avant la rénovation du bocage et la gestion volontaire • Les actions de terrain sont dépendantes du temps d'animation des techniciens • Manque de stabilité sur les postes du fait de : Responsabilités de plus en plus importantes Evolution salariale non adaptée
Origine externe	***Opportunités*** • Développement de la filière bois en partenariat avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Bocagenèse (développement des chaudières et des plateformes.) • Règles de la PAC de plus en plus protectrices des haies (Surface Non-Agricole (SNA) minimum, Label Haie pris en compte, bonus haie, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques • Développement d'outils d'aide à la prise de décision et développement de connaissances en lien avec le bocage (grain bocager, Plan de Gestion Durable des Haies, inventaires…) • Programme Breizh Bocage toujours présent et important	***Menaces*** • Encore peu de projets de chaudières à bois ; or le développement de la filière et de la gestion durable du bocage y est directement lié • Protection du bocage corrélée à la capacité de contrôle et au pouvoir de police des organismes compétents • Projets de plantations dépendants en grande partie des subventions • Charge administrative importante (demandes de financement, dossiers règlementaires Bonnes Conditions Agro-Environnementale, DP) • Développement de l'entretien mécanique (lamier, pince…) • Vieillissement du bocage • Manque d'appropriation du bocage par le monde agricole

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Les priorités d'intervention à l'échelle de la collectivité

La localisation des enjeux prioritaires du territoire s'appuie notamment sur la **Figure 2** et la **Figure 3** ci-dessous. Les données de la trame verte et bleu issues du Schéma de Cohérence Territoriale et la localisation des masses d'eau prioritaires permettent de catégoriser le territoire en grandes entités géographiques.

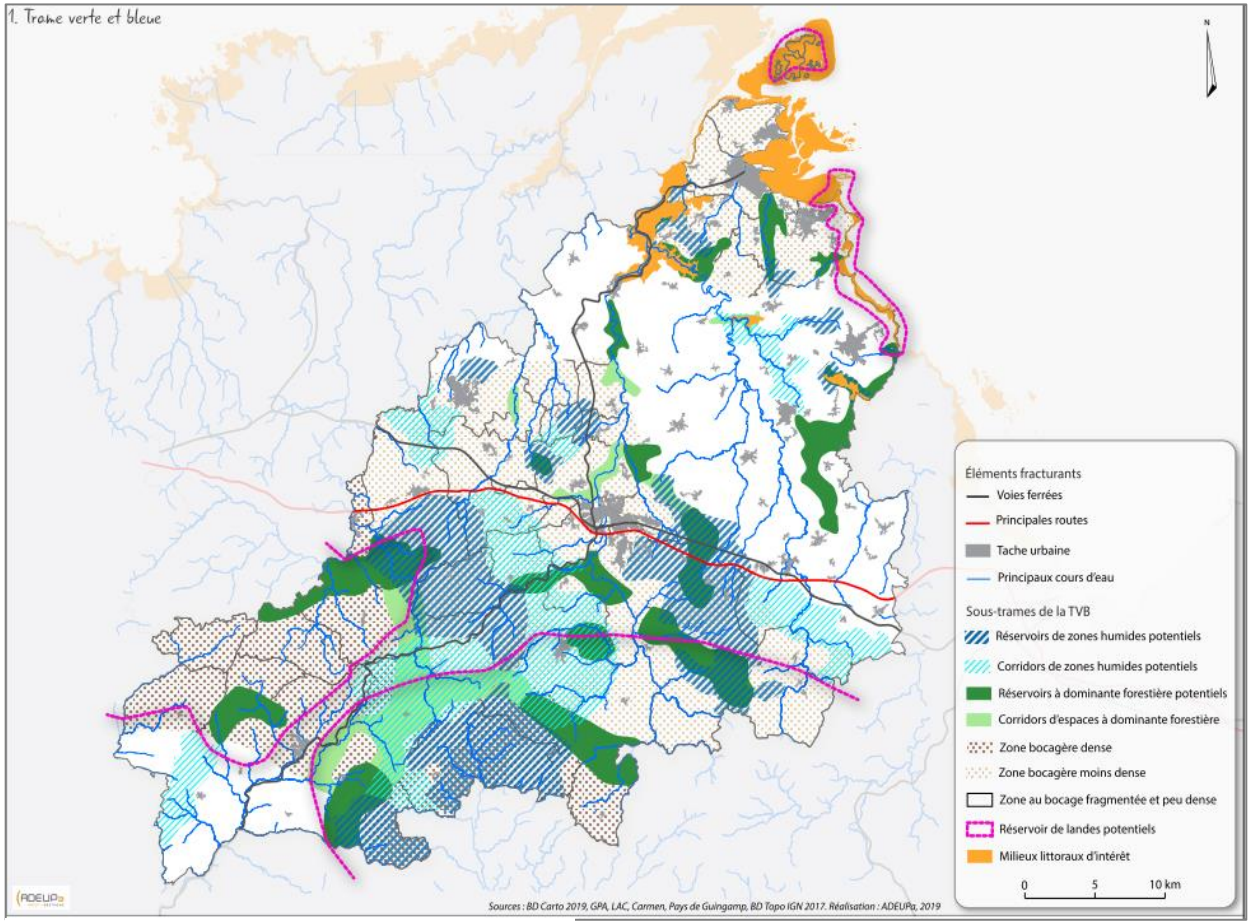

Figure 2 Carte de la Trame Verte et Bleue issue du SCoT

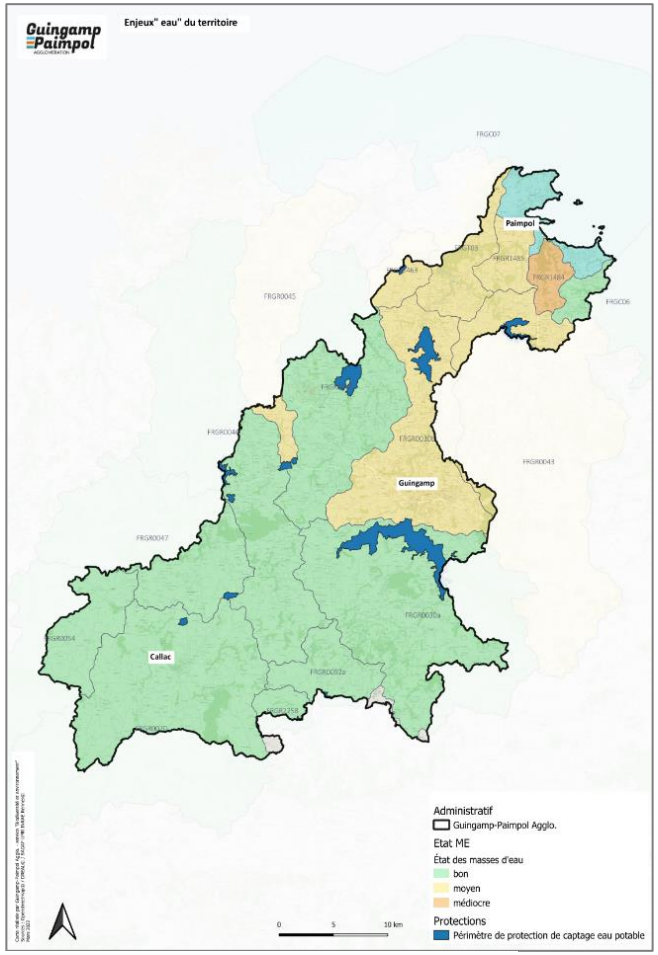

Figure 3 Carte des masses d'eau

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

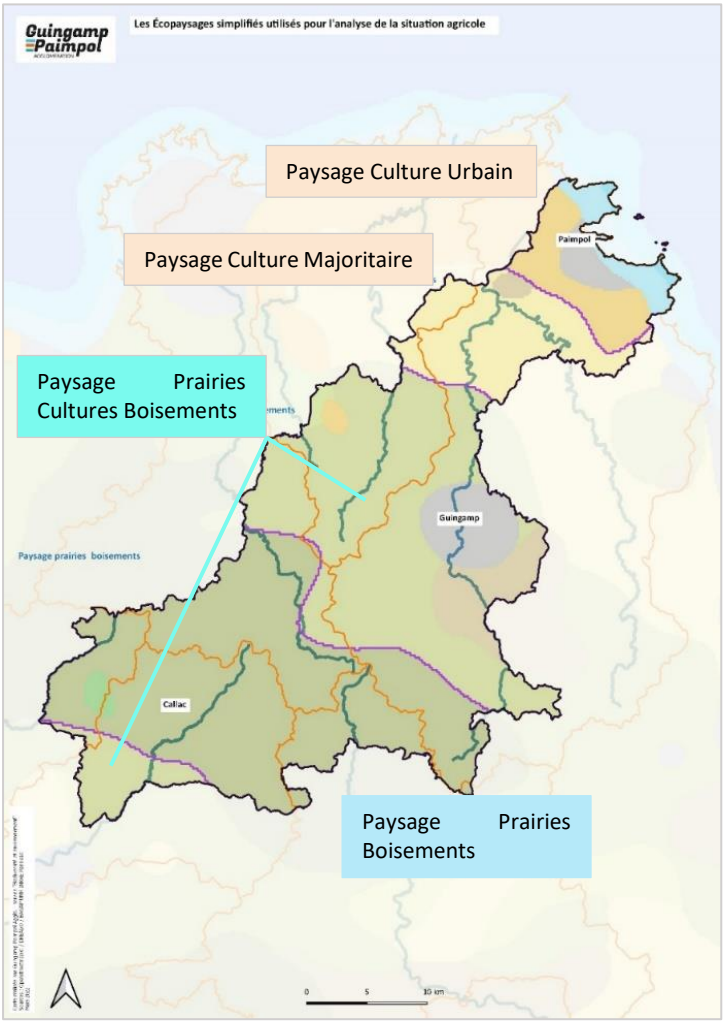

Figure 4 Écopaysage (URCAUE Nouvelle-Aquitaine & UMR BAGAP-INRA de Rennes, 2017)

Le territoire de l'Agglomération présente un gradient de paysages très différenciés du Nord au Sud.

Pour décrire ces contextes et prioriser les actions et les territoires, il a été choisi d'utiliser une modélisation d'analyse paysagère développée pour la Bretagne par l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) de Rennes, présenté en **Figure 4**.

Les écopaysages reflètent des conditions morphologiques mais aussi d'utilisation de l'espace notamment par l'agriculture, amènent une lecture sectorisée des paramètres décrivant le territoire et permettent une détermination des enjeux en fonction de contextes homogènes.

Le territoire de l'Agglomération est concerné par 4 types d'Écopaysages différents du Nord au Sud (Paysage Culture / Urbain, Culture majoritaire, Prairie / culture / Boisement et Prairie / Boisement).

En dehors des priorités définies ci-dessous par type d'écopaysage, les autres missions pourront être exercées sur l'ensemble du territoire. L'objectif est bien de poursuivre et d'inciter les plantations, tout en répondant à la préservation du bocage.

De plus, l'animation sera également ciblée en fonction des actions individuelles des exploitants et surtout de leur implication environnementale :

- MAE « bocage »,
- PGDH,
- Label « Haie »,
- Adhérent de la SCIC Bocagenèse,
- Réflexion sur le réaménagement de l'ensemble du parcellaire (plantation)

Les communes sollicitant l'Agglomération seront également accompagnées de façon prioritaire pour répondre à leurs enjeux.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

TYPE D'ECOPAYSAGE	DESCRIPTIF	TYPE DE PRIORITÉS	ACTIONS PRIORITAIRES
MIXTE CULTURES ET URBAINS, ASSOCIÉ AU LITTORAL	Zone légumière avec un paysage très ouvert. Bocage de talus peu végétalisé. Sols riches de limons éoliens profonds à moyennement profonds pour le littoral, sur grès ou schistes	<u>Protection de l'existant :</u> dans le cadre du PLUi, l'enjeu est de protéger l'ensemble du bocage et des boisements restants (Bocage = loi paysage ; Boisement = loi paysage ou Espaces Boisés Classés). <u>Préservation de la frange littorale</u> : Boisements systématiquement protégés en EBC. <u>Erosion et prévention des inondations :</u> travail en collaboration avec les communes et les agriculteurs sur la réhabilitation du bocage et la création de talus anti érosifs. <u>Préservation de la qualité de l'eau :</u> Cibler les actions de démarchage conjointement avec les programmes de bassins versants et actions cours d'eau et zones humides sur les masses d'eau prioritaires.	Protection Lutte contre l'érosion Remaillage bocager Plantation
CULTURES MAJORITAIRES	Aval du Trieux, du Leff et zone estuarienne avec des paysages ouverts de cultures. Bocage lâche et dégradé avec des boisements peu étendus en dehors des vallées. Ce paysage est positionné sur des sols riches de limons éoliens profonds, sur roches volcaniques ou grès		
MIXTE PRAIRIES CULTURES BOISEMENT	Zone centrale du territoire et pointe sud (Carnoët) avec un maillage bocager dégradé et peu de boisements. Ce paysage est positionné sur des sols moins riches, moyennement profonds issus de gneiss ou de granit.	<u>Protection de l'existant :</u> dans le cadre du PLUi, l'enjeu est de protéger l'ensemble du bocage et des boisements existants (Bocage = loi paysage ; Boisement = loi paysage, EBC ou aucune protection selon l'importance et/ou autres règles applicables), <u>Gestion des boisements :</u> les massifs boisés sont isolés (forêts privées, publiques, périmètres de captage d'eau). Leur gestion et leur préservation est primordiale en collaboration avec les acteurs de la forêt. <u>Reconnexion du bocage</u> : Création de nouvelles plantations et réhabilitation du bocage vieillissant et/ou dégradé	Protection Plantation Regarnis de haies dégradées Reconnexion des haies
MIXTE DE BOISEMENTS ET DE PRAIRIES	Sud du territoire avec un paysage de prairies dans les zones agricoles. Le paysage tend à se fermer, notamment dans les zones humides et le bocage est assez bien préservé. Ce paysage est positionné sur des sols pauvres et acides, moyennement profonds issus de granit ou de schistes.	<u>Protection de l'existant :</u> dans le cadre du PLUi, l'enjeu est de protéger l'ensemble du bocage et des boisements existants (Bocage = loi paysage ; Boisement = loi paysage, EBC ou aucune protection selon l'importance et/ou autres règles applicables), <u>Réservoir de biodiversité :</u> Zone riche en milieux d'intérêt (landes, zones humides…) à préserver et à gérer <u>Bocage dense et vieillissant :</u> Accompagnement de la gestion durable du bocage via des outils techniques (PGDH, label haie) et économique (MAEC). <u>Développement de la filière bois :</u> Ressource en bois importante, elle nécessite le développement et la structuration de la filière bois énergie. Réflexion sur la mise en place de chaudières au bois et de plate-forme de stockage	Protection Amélioration de la gestion durable du bocage Développement de la filière bois énergie

*Tableau 2 Tableau de croisement des enjeux territoriaux pour une priorisation des actions bocagères (couleurs corrélées à la **Figure 4**)*

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Bilan des actions d'animation 2015-2022

Les données ont été traitées sur le territoire administratif actuel de Guingamp-Paimpol Agglomération. Sur ce territoire, plusieurs entités ou services se sont succédées dans le partage de l'animation du bocage comme le montre l'**Annexe 1**. L'animation a donc été portée par plusieurs structures avant de se stabiliser aux limites administratives de l'Agglomération depuis le 1er janvier 2021. Les données étant hétérogènes, seules les données communes ont pu être analysées et reprises dans cette partie.

Bilan des actions d'animation de 2015 à 2022 sur le territoire administratif actuel de ***Guingamp-Paimpol Agglomération***

CREATION

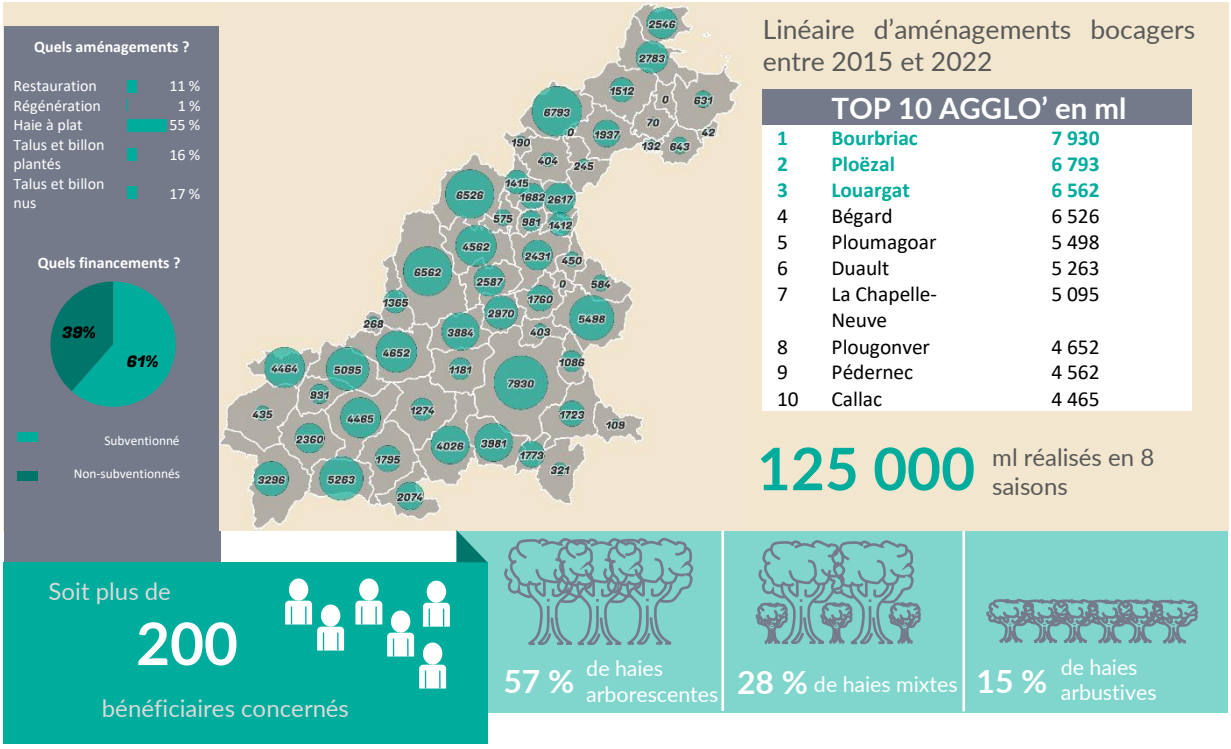

Il faut noter ici que le linéaire de plantation réalisé sur une commune est conditionné à plusieurs facteurs :

- La taille des communes : Elle influera sur le potentiel en création de linéaire de haies.
- La capacité d'animation : Chaque entité/structure a vu ses moyens d'animation varier au fur et à mesure des campagnes Breizh Bocage. Certaines communes ont bénéficié d'un démarchage individuel des agriculteurs et d'autres pas du tout.
- Le profil des agriculteurs : Les secteurs nord sont des territoires plutôt maraîchers où la présence de la haie est plus difficile à faire accepter. Tandis que plus on va vers le sud, plus le territoire est tourné vers de l'élevage, là où la présence du bocage est la mieux acceptée, voire indispensable.
- La capacité financière et technique : Le volume maximum de travaux effectués variait selon les structures. Pour exemple, l'Agglomération réalisait 15 km de plantations par an jusqu'en 2022 avant de doubler son marché et de passer à 30 km.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

PROTECTION

Suivi de l'intégration du bocage au PLUi

+ de **15 000 km** classés

Comprenant les haies, les talus plantés ou nus

Nombre de dossiers instruits :

2021	2022	2023
20 DP	**26 DP**	**25 DP***

Suivi des demandes de compensations

Evolution du linéaire de projets de compensation

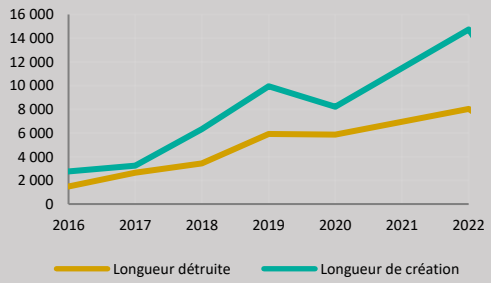

Depuis 2020, l'instruction des déclarations préalables est réalisé par l'Agglomération pour les surfaces boisées de moins de 1 ha.

L'augmentation du traitement des dossiers règlementaires (DP + compensations) est liée à 2 facteurs :

- La réglementation est mieux connue
- L'Agglomération est également mieux identifiée dans ce processus.

Pour les compensations, l'augmentation ne signifie pas une augmentation des arasements mais plutôt une augmentation des arasements encadrés par rapport aux arasements sauvages.

Depuis 2022, les travaux réalisés dans le cadre règlementaire sont entièrement refacturés à l'agriculteur. Le maintien de la maîtrise d'œuvre par l'Agglomération garantit la réalisation effective des travaux.

GESTION

La nouvelle programmation MAEC a fait l'objet d'une bonne promotion dont les retombées ont largement contribué à l'augmentation des contractualisations par rapport à la précédente programmation.

Le suivi des chantiers de gestion ne date que de 2021. Le volume de bois géré et le nombre de bénéficiaires est étroitement lié au développement de la filière.

Programmation MAEC

PAEC 2015-2022

100 000 ml de haies contractualisées

50 bénéficiaires

PAEC 2023-2027

170 000 ml de haies contractualisées en 2023

43 bénéficiaires*

Chantiers de gestion accompagnés

29 de 2021 à 2023*

Soit environ par année :

10 bénéficiaires et **6-7** km de haies

VALORISATION

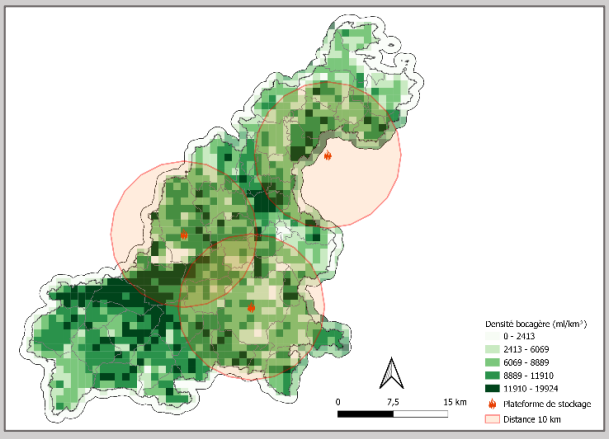

Guingamp-Paimpol Agglomération travaille en partenariat avec la SCIC Bocagenèse à la valorisation du bocage en bois plaquette. L'actuelle répartition des plateformes de stockage des copeaux couvre une bonne partie du territoire.
Cependant, il y a un manque sur les zones autour de Guingamp et de Callac
Ce sont pourtant les deux territoires les plus bocagers.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Actions d'animation prévues pour la période 2023-2027

Les actions pour pérenniser le bocage s'appuient la poursuite des **projets de plantation**, la **protection du bocage**, la **gestion durable** des haies, la **valorisation du bois** et le développement de différents **outils de communication**.

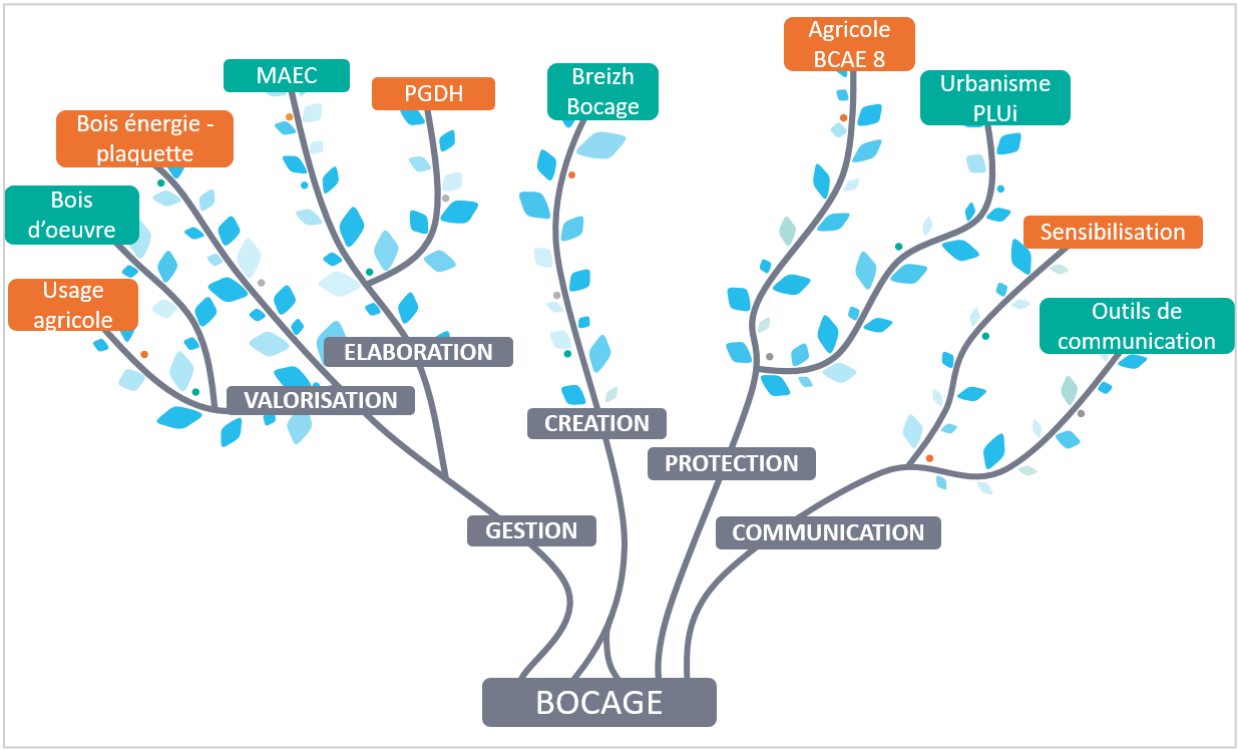

Figure 5 Schéma des missions bocage de l'Agglomération

Les créations

Actuellement

Dans la continuité des précédents programmes « Breizh Bocage », l'objectif est de poursuivre la dynamique de plantation pour le renouvellement des haies. Grâce à la création d'un troisième poste en 2022, la capacité de plantation de l'Agglomération est passée de 15 à 30 km de plantations par an. En complément de cet enjeu de création d'aménagement bocager, l'appropriation de ces travaux bocagers par les agriculteurs est un enjeu fort. Il reste aujourd'hui essentiel que les agriculteurs intègrent le bocage à leur système d'exploitation, ceci afin de les amener à mieux le gérer et donc à le pérenniser.

En adéquation avec des agriculteurs volontaires, les projets d'aménagements bocagers sont réalisés par les techniciens. Ils sont étudiés et réalisés selon la configuration de la parcelle, la nature du sol et la proximité avec les réseaux, tout en prenant en compte les milieux naturels situés à proximité.
Sur le plan hydraulique, lorsque c'est pertinent, des talus seront implantés pour réduire le ruissellement de surface.
L'accompagnement du service porte sur du des chantiers dis « clé en mains » :

- Mise en place du talus, travail du sol, plantation et protection des plants
- Contribution financière et si possible technique de l'agriculteur,
- Entretien des plantations pendant 4 années minimum,
- Suivi et regarnis des plantations pendant 5 ans minimum.

Dans le cadre des projets de compensations, l'agglomération a fait le choix d'accompagner le demandeur de la même façon, avec autofinancement total du bénéficiaire.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Perspectives

- Accompagner toute les demande de plantation des agriculteurs
- Animation territoriale pour promouvoir les plantations
- Améliorer l'implication de l'exploitant lors de la plantation (préparation du sol, paillage, entretien…),
- Développer le respect d'un ourlet enherbé de part et d'autres des haies pour améliorer le développement racinaire et favoriser le développement de la biodiversité de pied de haie
- Favoriser l'approvisionnement en Végétal Local®,
- Encourager la régénération naturelle, technique qui consiste à modifier les pratiques d'entretien afin de permettre au semis naturel de s'installer et de se développer. Cela évite le regarni et garantit une meilleure installation des jeunes plants.

La protection

Volet Urbanisme – PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération

Actuellement

L'élaboration du nouveau PLUi a été une opportunité pour établir un état des lieux complet du bocage et des boisements afin d'en assurer leur préservation. Il a permis aussi de classer les éléments des trames verte et bleue nécessaires à la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques. Les dispositions réglementaires du PLUi liées aux milieux naturels s'appliquent sur les espaces boisés, le bocage, les landes, les zones humides ainsi que sur les cours d'eau. Il rentrera en vigueur au alentours de novembre 2023.

Perspectives

- Encadrement des mesures compensatoires
- Promotion des nouvelles règles de protection du PLUi auprès des usagers et des élus

Volet Agricole

Actuellement

La conditionnalité de la Politique Agricole Commune (PAC) intègre les linéaires bocagers au titre des Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE). Les linéaires bocagers sont également intégrés comme Surface Non-Agricole (SNA) dans la fiche BCAE 8. La réglementation BCAE est de mieux en mieux connue dans la profession agricole. Les techniciens bocage sont agréés par l'Association Française des Arbres Champêtre-Agroforesterie (AFAC Agroforesterie) pour l'accompagnement des dossiers de demandes de déplacements de haies.
Les demandes d'accompagnement dans le cadre d'arasements sont croissantes, comme il est montré dans la **page 10**. Pour rappel, cela signifie bien que les arasements sont de plus en plus encadrés, et non de plus en plus nombreux.
L'Agence de Services et de Paiement (ASP) réalise des contrôles dits « indirects », de manière aléatoire, des déclarations PAC déposées par les exploitants agricoles. Elle analyse le bien-fondé des demandes d'aides par un contrôle de la conformité entre le cahier des charges de l'aide et la réalité du terrain.

- Forte demande de régularisations d'arasements non autorisés,
- Depuis janvier 2023 sur 12 communes de l'Agglomération, 9 kms de haies supprimées sans autorisation chez 25 exploitants ont été identifiées et seront donc à compenser.

Perspectives

- Une compensation supérieure au règlementaire : lors de l'élaboration des projets d'arasement, une compensation supérieure au linéaire supprimé est favorisée.
- Mieux intégrer les notions de biodiversité dans le traitement des demandes pour améliorer la qualité des compensations.
- Mise en place de critères sur le maillage du bocage (taille de parcelle, reconnexion…)
- Information : la démarche règlementaire permet également d'informer la mairie du projet d'arasement.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

La gestion

L'entretien durable des haies ainsi que leur valorisation est le gage de leur pérennisation. Il favorise la régénération, le renouvellement et les fonctionnalités écologiques de la haie.

En milieu agricole

Actuellement

Le Plan de Gestion Des Haies

Une bonne gestion de la haie suppose un diagnostic de l'état des ressources afin d'encadrer son utilisation.
Les plans de gestion des haies permettent de prendre connaissance du potentiel de production de bois sur une exploitation, d'estimer la biodiversité des haies et de pouvoir planifier la gestion durable du bocage.

Perspectives

- Réalisation des plans de gestion pour les exploitants impliqués dans une démarche de valorisation durable du bocage (par l'Agglomération ou la SCIC Bocagenèse via la convention de partenariat),
- Le PGDH : une étape indispensable avant l'obtention du Label Haie.

Actuellement

Les Mesure Agro Environnementales

Dans le cadre des Projet Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) portés par Guingamp-Paimpol Agglomération pour 5 ans, 45 exploitants ont contractualisé la mesure « bocage » dites *MAEC IAE 1*, en 2023 pour l'entretien durable de leurs haies.
Cela correspond à un environ 170 kms de haies contractualisées avec comme objectifs :

- La réappropriation du bocage par les agriculteurs,
- La gestion manuelle et durable du bocage,
- La valorisation du bois encouragée,
- D'être un point d'entrée pour la mise en place d'un PGDH.

Perspectives

- Communication sur la MAE bocage,
- Accompagnement technique et administratif des agriculteurs pour la souscription,
- Suivi technique sur la gestion du bocage engagée dans les MAE.

Actuellement

Accompagnements à la mise en place de chantiers de gestion des haies

Accompagnement technique des exploitants pour la mise en place de chantiers de gestion de leurs haies. Afin de leur montrer la faisabilité de l'exploitation du bois de leurs haies, l'agglomération réalise des chantiers dis « clé en mains » qui peuvent par la suite servir de base à l'exploitant pour réaliser ses projets de manière autonome.
Dans la continuité des plantations effectuées dans le cadre des précédents programmes, un accompagnement est proposé aux agriculteurs et aux collectivités pour la bonne gestion des jeunes haies (taille de formation, 1 ère éclaircie). En effet, la plupart des exploitants et propriétaires des haies ont une méconnaissance des pratiques d'entretien des jeunes arbres et arbustes.

Perspectives

- Amélioration de l'autonomie des exploitants grâce à la valorisation de leur bocage
- Atelier pratique individuel ou collectif pour vulgariser les techniques d'entretien des jeunes haies.
- Vulgarisation des techniques d'entretien durable du bocage (démonstration, visite de chantier, information…)

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Auprès des communes et des services de l'Agglomération

Actuellement

Bord de route

Les haies de bord de route sont une composante majeure du réseau de voirie. En effet, un bocage bien entretenu améliore la sécurité routière, la préservation des routes mais également la préservation des réseaux. Pour cela, la gestion des haies doit être anticipée et programmée afin de ne pas travailler dans l'urgence.

Le déploiement de la fibre optique à l'échelle nationale en bord de route est devenu un réel argument pour la gestion du bocage auprès des communes. Le câble est posé dans 90% des cas sur des poteaux télécoms, nécessitant une gestion de la végétation alentour.

Les premiers plans de gestion du bocage de bord de route sur le territoire ont été initiés en 2013 par le Syndicat Mixte Environnemental Goëlo Argoat (SMEGA). Aujourd'hui, quelques communes en sont pourvues. Un accompagnement technique via un protocole cadrant la gestion durable du bocage de bord de route à long terme est proposé aux élus et responsables de services techniques pour mener à bien des chantiers d'entretien.

Il se décline sous différentes étapes pour bien cadrer l'intervention, à savoir :

- Préparation des chantiers (Informations des riverains par la communes, marquage des arbres, devis entreprises, …),
- Contrôle et suivi des chantiers,
- Valorisation en bois énergie, paillage, bûche,
- Bilan.

Perspectives

- Développement de l'exemplarité du territoire
- Réalisation de plan de gestion de bord de routes pour les communes
- Accompagnement de la gestion du bocage de bord de route auprès des communes via le protocole de gestion des haies
-

Actuellement

Les boisements

Sur le territoire certaines communes ainsi que l'Agglomération sont propriétaires de bois nécessitant une gestion sylvicole.

Aujourd'hui, l'accompagnement se fait à la demande en lien avec les autres acteurs de la forêt : le Centre Régionale de la Forêt Privé (CRPF) et l'Office National des Forêts (ONF).

Perspectives

- Recensement des boisements de l'Agglomération et hiérarchisation des besoins de gestion,
- Conseils techniques aux communes ou mise en relation avec l'ONF pour les massifs les plus importants,
- Chantier de gestion, de sécurisation et de valorisation des bois en partenariat avec la SCIC Bocagenèse,
- Suivi technique et financier des massifs confiés à l'ONF et doté d'un plan d'aménagement.

Actuellement

L'arbre en ville

Le patrimoine arboré communal est important sur le territoire. Sa gestion nécessite des connaissances techniques spécifiques. A la demande des communes, des conseils de gestion ou de préservation peuvent être apportés.

Perspectives

- Développement d'outil de recensement,
- Diagnostic sanitaire,
- Conseil de gestion,
- Solution technique de conservation.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

La valorisation

Actuellement

Le territoire dispose d'une forte identité bocagère. Le produit issu des coupes peut être valorisé à l'échelle de l'exploitation ou alors pour des chaudières collectives. La mobilisation de cette ressource en autoconsommation, en boucle locale, ou sur un réseau doit contribuer à la consolidation de l'activité agricole comme une nouvelle source de revenus.

Les différentes valorisations du bois

Le bois litière

Déchiqueter du bois pour en faire des copeaux pour la litière des animaux peut être une solution pour remplacer totalement ou partiellement la paille, devenue de plus en plus rare et chère.

Le bois énergie

De plus en plus d'exploitants s'impliquent dans l'entretien durable du bocage pour de l'auto consommation ou pour vendre dans la filière locale. Les travaux sont soit réalisés en interne, soit externalisés auprès d'entreprises de travaux forestiers.

Bois d'œuvre

Sur le territoire, quelques scieries mobiles sont présentes. Que ce soit pour les collectivités ou les exploitants, un potentiel de bois d'œuvre est bien présent au sein des boisements et des haies.

Focus sur la filière bois énergie

La SCIC Bocagenèse, maillon local de la filière du bois énergie, réunit producteurs, consommateurs et collectivités afin de répondre à l'augmentation du besoin en énergie, tout en apportant une valeur économique au bocage.

Un partenariat entre la SCIC Bocagenèse et l'Agglomération a été conclu depuis 2017 par le biais d'une convention afin d'optimiser la filière de valorisation de gestion durable du bocage local.

L'Agglomération souhaite favoriser la transition écologique en développant des projets de chaudières bois sur le territoire. Elle accompagne les communes dans la maîtrise de leurs dépenses énergétiques pour favoriser des installations moins énergivores et décarbonées. Le bois plaquette est privilégié.

Actuellement, 4 communes valorisent le bois du bocage pour leurs chaudières collectives (600 tonnes).

L'étude de faisabilité menée par le service Energie de l'Agglomération prévoit 6 chaudières supplémentaires à l'horizon 2026, pour un tonnage de 1800 tonnes de bois plaquettes.

Perspectives

- Consolidation, puis développement de la filière bois bocage,
- Développement de plateformes de stockage à prévoir sur le sud du territoire,
- Accompagnement des exploitants en lien avec la SCIC pour optimiser les chantiers de gestion en bois plaquettes,
- Suivi des entreprises,
- Communication du bilan économique d'un chantier de valorisation et de ses avantages.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Communication

Les enjeux et publics cible des animations

Actuellement

Même si le territoire dispose d'un patrimoine bocager exceptionnel, celui-ci menacé (vieillissement, mauvaise gestion…). C'est pourquoi la plantation, la préservation, et la gestion raisonnée doivent être les moteurs d'actions pour un bocage en bonne santé.

Sensibiliser les exploitants à la bonne gestion du bocage
Les agriculteurs sont les premiers gestionnaires de haies, il est important qu'ils maitrisent les bonnes modalités de conduite des haies pour une valorisation économique et des services écosystémiques rendus par la haie.

Accompagner les élus à la préservation et la gestion du bocage communal
Accompagner les élus, via le PLUi, à protéger leur bocage communal (information sur la règlementation et application du pouvoir de police).
Améliorer la gestion du bocage de bord de route en proposant des chantiers « clé en mains » afin de régler les problématiques de sécurité routière, de dégagement de réseaux et de renouvellement des haies.

Développer la filière de valorisation du bocage
Accompagner les élus et agriculteurs au développement de nouvelles chaudières à bois. Dynamiser la filière bois en partenariat avec la SCIC Bocagenèse.

Informer / vulgariser le grand public
Animations scolaire, réunions publiques, évènementiel (salon, stands…), intervention auprès des associations.

Les outils de communication existants

Différents outils de promotions et d'informations sont en place :

- Supports (plaquettes sur le bocage, affiches, panneaux),
- Bilan d'activités,
- Magazine de l'Agglomération,
- Réseaux sociaux. En fonction de l'actualité du moment, des informations sont diffusées sur le compte Facebook de l'Agglomération.

Figure 6 Plaquette mission Bocage (Version complète en Annexes)

La cellule bocage de l'agglomération répond à diverses sollicitations des communes, des écoles ou par exemple du lycée agricole de Kernilien pour des animations en lien avec l'environnement de la haie. Les agriculteurs qui représentent 80% des gestionnaires sont au cœur de la préservation des haies.
Une à deux animations pratiques de chantiers de gestion sont proposées tous les ans à des agriculteurs et techniciens.

Perspectives

- Réalisation d'un guide sur la taille de formation des arbres,
- Multiplication des animations pratiques de gestion (taille de formation, sélection des essences, types de coupe),
- Démonstration de la valorisation du bois

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Les acteurs du bocage sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération

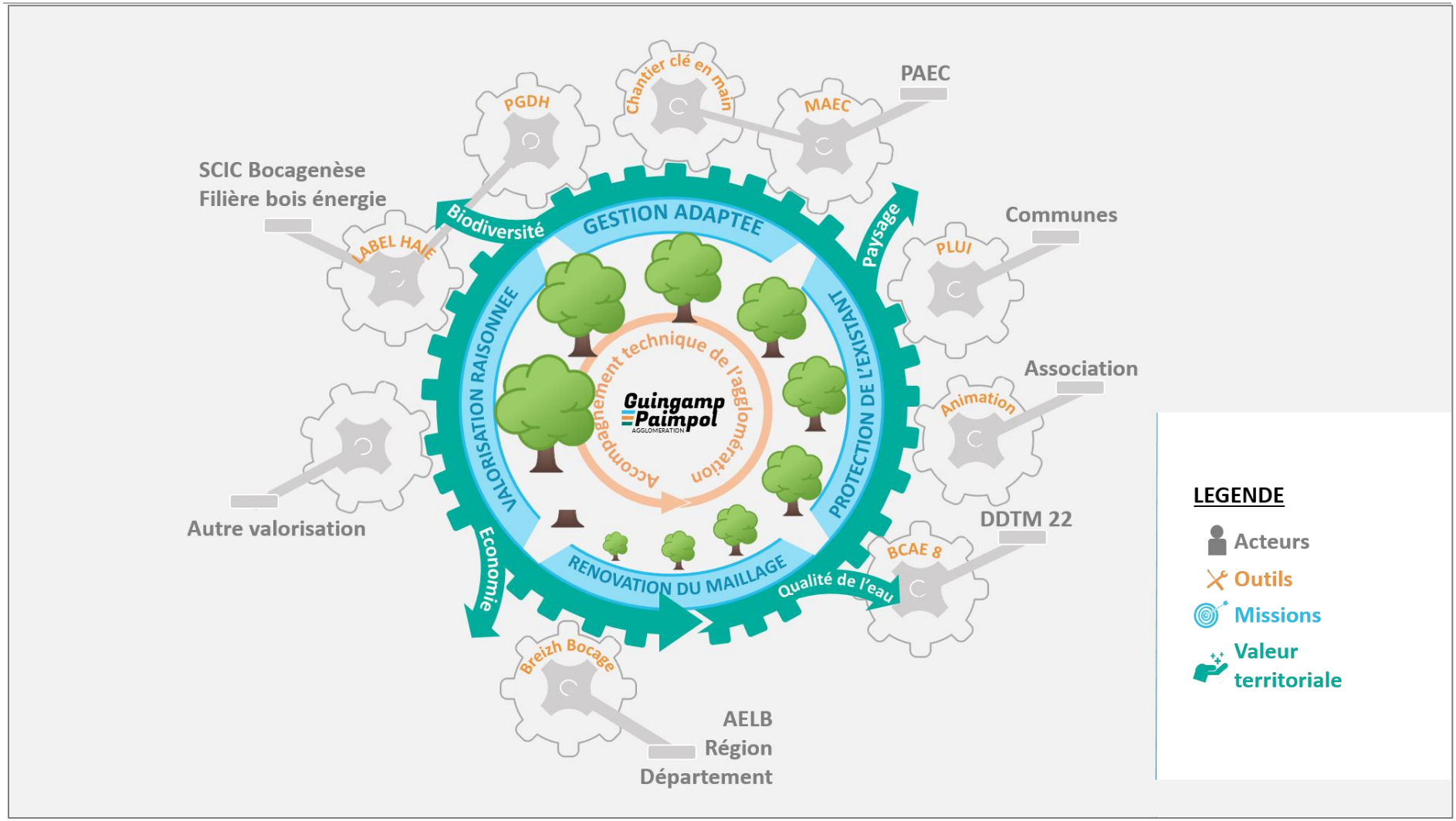

Figure 7 Schéma de l'articulation des acteurs du bocage autour des missions de Guingamp-Paimpol Agglomération

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

La Figure 7 ci-dessus reprend l'ensemble des missions liées au bocage et portées par l'Agglomération, ainsi que les outils et acteurs à l'appui pour les réaliser. Chaque outil, représenté en orange, permet de dynamiser la filière bocagère et porte la suite de la chaine.
Tous ces acteurs sont donc interconnectés tout au long de la vie de l'arbre et de la haie.
Chacun qui accroit son activité favorise la dynamique globale et permet d'entraîner l'augmentation de l'activité pour la filière dans son ensemble.

Articulation des actions Breizh Bocage avec les autres politiques territoriales

Les politiques territoriales

Le SCOT (approuvé en juillet 2021)
Le document d'orientation et d'objectifs du SCOT a défini des préconisations pour préserver l'environnement et ses ressources.

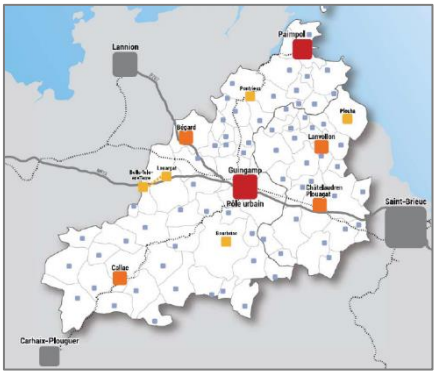

Figure 8 Carte du territoire couvert par le SCoT

- Le développement de la trame verte et bleue identifiée par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) pour protéger les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques (les bois et forêts, le bocage, les landes et tourbières, les zones humides, les cours d'eau et les milieux littoraux).
- La préservation des ressources naturelles,
- La préservation des boisements,

Sur les secteurs apparaissant comme non fonctionnels sur le plan écologique, des actions de plantation de haies, de restauration des milieux et de créations de corridors écologiques sont à prioriser.

- Le développement des énergies renouvelables, la filière bois bocage notamment, et le développement de chaufferie bois.

Le développement de la filière locale bois bocage accompagnée de plans de gestion assurant la pérennité de la ressource est à privilégier.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) / Les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat Trégor Goëlo, Baie de Lannion, Blavet et Aulne

A travers les orientations inscrites dans les règlements des SAGE, diverses dispositions sont prévues pour gérer la ressource en eau de manière durable et équilibrée.

Les dispositions communes aux SAGE sont de :

- Préserver et protéger la maille bocagère à travers les documents d'urbanisme. Le SAGE-ATG précise par ailleurs que *les éléments bocagers seront recréés dans des conditions similaires (hauteur de talus, longueur, types d'espèces végétales, …) sur un périmètre proche de la zone concernée.*
- Reconstituer et restaurer le bocage.

La disposition commune **aux SAGE Argoat Trégor Goëlo, Baie de Lannion et Blavet** est de :

-Favoriser et développer la valorisation économique du bois issu du bocage.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

La disposition commune aux SAGE **Argoat Trégor Goëlo et Baie de Lannion** est :

-Accompagner la mise en place de mesures de gestion adaptée du bocage.

La disposition 60 du SAGE Baie de Lannion mentionne un guide sur la prise en compte du bocage dans les documents d'urbanisme. Elaboré par les structures porteuses de contrat de bassin versant, ce guide précise notamment des orientations pour la préservation de la maille bocagère et les principes de compensation en cas suppression.

Les démarches et actions intercommunales

Le PLUi de Guingamp Paimpol Agglomération (approuvé fin 2023)

L'élaboration du PLUi de l'Agglomération a permis de recenser et d'analyser l'état initial de l'ensemble des milieux naturels.

Les enjeux environnementaux sont de :

- Prendre en compte et préserver les milieux naturels remarquables et ordinaires,
- Planifier un aménagement de l'espace compatible avec la sensibilité écologique,
- Préserver et développer les composantes de la trame verte et bleue du territoire,
- Prendre en compte les enjeux de biodiversité en frange et au sein des zones urbaines.

Les éléments boisés paysagés ainsi que le bocage ont donc été cartographiés et classés (tout ou partie).

Extrait du règlement concernant la compensation (loi paysage) : *« La demande d'autorisation d'urbanisme peut être refusée ou autorisée avec obligation de mise en place de mesures compensatoires. Pour être autorisées, les mesures compensatoires doivent présenter les mêmes fonctionnalités environnementales (linéaire ou surface supérieure ou équivalente, structure équivalente, essences végétales locales, densité similaire) et privilégier une nouvelle implantation au sein des corridors et réservoirs fragmentés ou en retrait de l'élément initial, en cas d'élargissement de voies ».*

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET est un document de planification sur 6 ans, qui s'inscrit dans une stratégie à l'horizon 2050.

Ses 2 objectifs majeurs sont de :

- Réduire ou atténuer les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques
- S'adapter aux changements futurs pour réduire la vulnérabilité du territoire et lutter contre la précarité énergétique.

Les propositions du plan d'actions en lien avec l'élément bocager sont les suivantes :

- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et des milieux (action 2.2)

Le territoire dispose de 3 sites Natura 2000, 11 Espaces Naturels Sensibles (ENS), 30 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique de type 1 et 8 ZNIEFF de type 2.

Les haies bocagères permettent le déplacement de la faune d'un espace à l'autre (bois, étang…). Ce maillage bocager est particulièrement important dans la partie sud du territoire favorisant les potentielles connexions entre les espaces littoraux, l'intérieur des terres et les grands massifs forestiers.

- Mettre en œuvre la compétence GEMAPI sur le risque inondation (action 2.4)

Gestion des parties boisées au sein des bassins de rétention.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

- Développer la filière énergie, notamment issue du bocage (action 5.5)

Les objectifs sont d'expérimenter les premiers réseaux de chaleur et de poursuivre ensuite le déploiement à l'horizon 2050 de 40 chaudières ou réseaux de chaleur.
L'Agglomération portera à partir de 2024 le Contrat Fonds Chaleur territorial pour une durée de 3 ans, afin de renforcer la dynamique de développement de projets notamment bois énergie

- Renforcer l'autonomie des exploitations agricoles par le développement des énergies renouvelables et de récupération (actions 5.6)

Le Plan Bois Energie Bretagne subventionne les équipements de production d'énergie en autoconsommation ou en revente partielle en réseau, à condition que les chaudières mobilisent le bois bocage entretenu sur l'exploitation.

Le bois de bocage est une énergie renouvelable pour les agriculteurs. La mobilisation de cette ressource en autoconsommation, en boucle locale, ou sur réseau doit contribuer à la consolidation de l'activité agricole comme une nouvelle source de revenus.

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique 2023-2027 (PAEC)

Depuis 2023, deux PAEC sont portés par l'Agglomération pour disposer de MAE, à savoir :

- PAEC ATG, Argoat Trégor Goëlo (bassins versants du Grand Trieux et du Jaudy Guindy Bizien) avec Lannion-Trégor Communauté et Leff Armor Communauté
- PAEC AALB, Amont de l'Aulne et Hyères, du Léguer et Blavet (bassins versants de l'Aulne, l'Hyères, Léguer et Blavet).

Dans ce cadre, différentes mesures ont été contractualisées auprès des exploitants volontaires, à savoir :

- MAE Eau
- MAE Sol
- MAE Herbivore
- MAE Zone humide
- MAE Bocage

La mesure sur l'entretien du bocage (MAE Infrastructure Agro-Ecologique - IAE) permet de mobiliser les agriculteurs sur la gestion qualitative. Elle permet le renouvellement de la haie pour des haies sénescentes et d'éviter des pratiques d'entretien dégradantes.

Le Plan Alimentaire Territorial (PAT) en cours d'élaboration

A partir d'un état des lieux, le PAT va permettre de définir un plan d'actions pour la stratégie alimentaire de l'Agglomération. Cette stratégie, travaillée notamment avec le monde agricole, va intégrer un volet environnemental dans lequel les haies et les boisements seront pris en compte.

Etude sur la vulnérabilité conchylicole dans l'estuaire du Trieux et la baie de Paimpol

A l'échelle du SAGE ATG, une étude est menée dans l'estuaire du Trieux et la baie de Paimpol sur les profils de vulnérabilité conchylicole pour répondre aux exigences de qualité liées à l'activité conchylicole et de pêche à pied. Cette étude met en avant des sous-bassins contributeurs sur lesquels des diagnostics agricoles ont été réalisés pour accélérer la mise en œuvre d'actions (dont certaines en faveur du bocage) qui participeront à l'amélioration de la qualité de l'eau.
L'objectif de cette démarche est notamment de disposer d'un maillage bocager efficace visant à réduire les transferts de polluants vers le milieu hydraulique superficiel. Et ce, sur les parcelles exposées au ruissellement, qui favorise l'érosion des sols et le transport des contaminants chimiques et bactériologiques vers les cours d'eau.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

A noter que l'amélioration de la qualité sanitaire des eaux conchylicoles est inscrite dans les orientations du SDAGE du bassin Loire-Bretagne.

Contrat de Bassin Versant sur le SAGE ATG et actions en faveur des milieux aquatiques

Guingamp-Paimpol Agglomération s'est engagée, aux côté de Lannion-Trégor Communauté et Leff-Armor Communauté, dans la mise en œuvre d'un programme d'actions sur les bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et du Grand Trieux. Il a pour objectif le passage des masses d'eau, dont l'état actuel est qualifié de mauvais à moyen, en état bon à très bon.

Le volet agricole doit se déployer sur les masses d'eau côtières entre Plouha et Pleubian, ainsi que sur les Périmètres de Protections de Captages (PPC) et Aires d'Alimentation de Captages (AAC) concernés par les problèmes de métabolites. Il aura pour principaux objectifs :

- L'adaptation des pratiques agricoles pour réduire l'usage de produits phytosanitaires et appliquer une fertilisation raisonnée,
- L'aménagement du parcellaire pour limiter les risques de diffusion de matières polluantes et plus particulièrement des contaminations bactériologiques, en lien avec les différentes études de vulnérabilité des profils conchylicoles,

Pour Guingamp-Paimpol Agglomération, les communes concernées par les masses d'eau côtières sont Plouézec, Pléhédel, Yvias, Kerfot, Plourivo, Quemper-Guézennec, Ploézal, Paimpol, Ploubazlanec.

Des actions agricoles sont également mises en œuvre sur les communes du bassin versant du Léguer. Plus globalement, pour les différentes sources d'alimentation en eau potable, des actions (dont une partie à destination du monde agricole) vont être programmées sur les aires d'alimentation en eau potable pour améliorer la qualité de l'eau.

Gestion des milieux naturels

Le territoire présente de nombreux milieux naturels d'exception et diversifiés, à savoir :

- 3 sites Natura 2000 (Trégor-Goëlo, têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères et le site Rivière du Léguer, Forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Nay)
- 11 ENS
- 30 ZNIEFF de type 1 et 8 ZNIEFF de type 2

Le maillage bocager joue un rôle majeur en termes de corridors et de préservation de la biodiversité. Les documents d'objectifs des sites Natura 2000 prévoient des mesures de maintien et de restauration des boisements patrimoniaux et du maillage bocager.
Par ailleurs, une attention est portée sur la préservation d'espèces protégées en lien avec leur habitat, comme les arbres à cavité pour les chauves-souris, du noisetier sénescent pour les muscardins…

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Actions portées par le service Biodiversité et environnement

L'objectif du service est d'accompagner les différents acteurs du territoire sur la prise en compte, de manière conjointe et concertée, des enjeux environnementaux tout en répondant à ses compétences (GEMAPI, protection de la qualité de l'eau, soutien à la protection et à la des espaces naturels, éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté).

Le territoire est doté d'un panel de milieux naturels très riches. Pour conforter la protection des habitats et optimiser la circulation des espèces au sein des corridors écologiques, un travail est à mener par l'Agglomération pour mieux appréhender les enjeux biodiversité en lien avec le bocage.

Figure 9 Plaquette du service Biodiversité et Environnement

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Maquette financière 2023-2027

La maquette financière est basée sur l'année de travaux 2022/2023 ainsi que l'année d'animation 2023 qui a été extrapolée à 5 ans.
Côté animation, 3 postes sont actuellement dimensionnés à 100% sur le bocage. La projection est basée sur la création d'un ETP supplémentaire la 4ème année. Cette projection se base sur l'augmentation attendue des missions.
Côté travaux, on observe que les projets hors Breizh Bocage (BCAE 8) prennent de plus en plus de temps dans la programmation, au détriment des projets de plantations subventionnées. Cela amène une distribution financière différente malgré un total identique, ainsi la part des travaux subventionnés diminue. L'augmentation en 2026 et 2027 correspond à la mise en place d'un nouveau marché de travaux pluriannuel (augmentation probable des prix).

ANIMATION					
SUR 5 ANS					
AXE 2	Nombre d'ETP	Montant total	Part Agglomération	Part subventionnée	Part bénéficiaire
1	Poste 1	214 826,43 €	41 085,63 €	173 740,81 €	- €
2	Poste 2	214 826,43 €	41 085,63 €	173 740,81 €	- €
3	Poste 3	214 826,43 €	41 085,63 €	173 740,81 €	- €
4	Poste 4 – année 4/5	85 930,57 €	16 434,25 €	69 496,32 €	- €
TRAVAUX					
SUR 5 ANS (en prenant en compte une augmentation de 3% des dossiers BCAE8 au détriment de dossiers Breizh bocage)					
AXE 2	Travaux de plantations	Montant annuel	Part Agglomération	Part subventionnée	Part bénéficiaire
1	2023	200 000 €	62 195 €	92 100 €	45 706 €
2	2024	200 000 €	62 195 €	86 100 €	51 706 €
3	2025	200 000 €	62 195 €	80 100 €	57 706 €
4	2026	220 000 €	68 414 €	81 510 €	70 076 €
5	2027	220 000 €	68 414 €	74 910 €	76 676 €
BUDGET TOTAL					
SUR 5 ANS					
AXES 1+2	Bocage Animation + Travaux	Montant annuel	Part Agglomération	Part subventionnée	Part bénéficiaire
1	2023	328 896 €	86 846 €	196 344 €	45 706 €
2	2024	328 896 €	86 846 €	190 344 €	51 706 €
3	2025	328 896 €	86 846 €	184 344 €	57 706 €
4	2026	391 861 €	101 283 €	220 502 €	63 706 €
5	2027	391 861 €	101 283 €	213 902 €	69 706 €
TOTAL		**1 730 410 €**	**1 770 410 €**	**463 103 €**	**1 005 437 €**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Perspectives connues à 5 ans

Plusieurs projets déjà connus à l'heure actuelle permettent d'anticiper certains grands axes de travail pour cette stratégie à 5 ans.

Création d'aménagements bocagers

Maintien des dynamiques de plantation
Amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements

- Amélioration de l'appropriation des projets par les agriculteurs
- Amélioration de la reprise des haies
- Compilation de données environnementales

Perspectives

Participation plus importante des agriculteurs (financière ou technique ?)
Travail sur les essences (provenance, génétique, choix…)
Mise en place d'un groupe de travail sur la biodiversité au sein des haies

Protection du bocage

Approbation fin 2023 ou début 2024 du PLUi

- Classement de l'ensemble du bocage
- Classement des boisements selon leur importance

Perspectives

Augmentation des déclarations préalables pour les demandes de coupe d'arbres
Augmentation des conventions arasement du bocage

Gestion des haies bocagères

Elaboration et portage de 2 PAEC sur le territoire de l'Agglomération

- Une quarantaine de MAEC Bocage « IAE 1 » a été souscrite en 2023

Perspectives

Cibler un temps d'animation à prévoir pour l'accompagnement et le suivi des agriculteurs
Développement de la mobilisation du bois auprès des agriculteurs engagés
Poursuite des engagements MAE Bocage

Valorisation du bois issu des haies

Valorisation et vulgarisation des pratiques de gestion durable du bocage nécessaire à la pérennisation du bocage.
Consolidation de la filière pour répondre au besoin d'approvisionnement en augmentation

- Plusieurs projets de chaudière bois sur le territoire (2200 tonnes supplémentaires d'ici 2026)
- Engagement massif en MAEC « bocage »
- La gestion bord de route au cœur des discussions avec la fibre optique
- Le PGDH : gage de respect de la gestion durable du bocage
- Partenariat fort avec la SCIC Bocagenèse

Perspectives

Développement des outils de gestion (PGDH)
Vulgarisation de technique d'entretien durable du bocage (démonstrations, communication)
Développement de l'accompagnement des chantiers de gestion en lien avec les MAEC, SCIC
Développement des plateformes de stockage sur les territoires non couverts aujourd'hui
Accompagnement des communes à la planification et la gestion du bocage de bord de route

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Table des figures

Figure 1 Territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération *4*
Figure 2 Carte de la Trame Verte et Bleue issue du SCoT *6*
Figure 3 Carte des masses d'eau *6*
Figure 4 Écopaysage (URCAUE Nouvelle-Aquitaine & UMR BAGAP-INRA de Rennes, 2017) *7*
Figure 5 Schéma des missions bocage de l'Agglomération *11*
Figure 6 Plaquette mission Bocage (Version complète en Annexes) *16*
Figure 7 Schéma de l'articulation des acteurs du bocage autour des missions de Guingamp-Paimpol Agglomération *17*
Figure 8 Carte du territoire couvert par le SCoT *18*
Figure 9 Plaquette du service Biodiversité et Environnement *22*

Table des tableaux

Tableau 1 Tableau AFOM *5*
*Tableau 2 Tableau de croisement des enjeux territoriaux pour une priorisation des actions bocagères (couleurs corrélées à la **Figure 4**)* *8*

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Table des sigles et abréviations

AAC : Aire d'Alimentation de Captage
AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne
AFAC Agroforesterie : Association Française de l'Arbre Champêtre Agroforesterie
ASP : Agence de Services et de Paiement
BCAE 8 : Bonne Condition Agro-Environnementale – fiche 8
CRPF : Centre Régionale de la Propriété Forestière
CUMA : Coopérative d'Utilisation Matériel Agricole
DDTM22 : Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor
DP : Déclaration Préalable
EBC : Espaces Boisés Classés
EPAGA : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne
ENS : Espace naturel Sensible
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETP : Equivalent Temps Plein
GEMAPI : Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations
IAE : Infrastructure Agro-Ecologique
INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique
ONF : Office National des Forêts
PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique
PAC : Politique Agricole Commune
PAT : Plan Alimentaire Territorial
PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial
PGDH : Plan de Gestion Durable des Haies
PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PPC : Périmètre de Protection de Captage
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIE : Surface d'Intérêt Ecologique
SMEGA : Syndicat Mixte Environnemental Goëlo Argoat
SMJGB : Syndicat Mixte Jaudy-Guindy-Bizien
SMKU : Syndicat Mixte de Kerné-Uhel
SNA : Surface Non-Agricole
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SUEGA : Service Unifié Environnemental Goëlo Argoat
TVB : Trame Verte et Bleue
ZH : Zone Humide
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

Annexes

Annexe 1 Chronologie de la succession des organismes sur le territoire actuel de Guingamp-Paimpol Agglomération. En orange, le SMEGA, en vert le SMJGB, en marron La Vallée du Léguer, en rouge l'EPAGA, en bleu le SMKU et en jaune Guingamp-Paimpol Agglomération avant d'avoir tout son territoire actuel, visible en filigrane noir pointillé sur les cartes 28
Annexe 2 Plaquette des missions bocage de l'agglomération 29

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

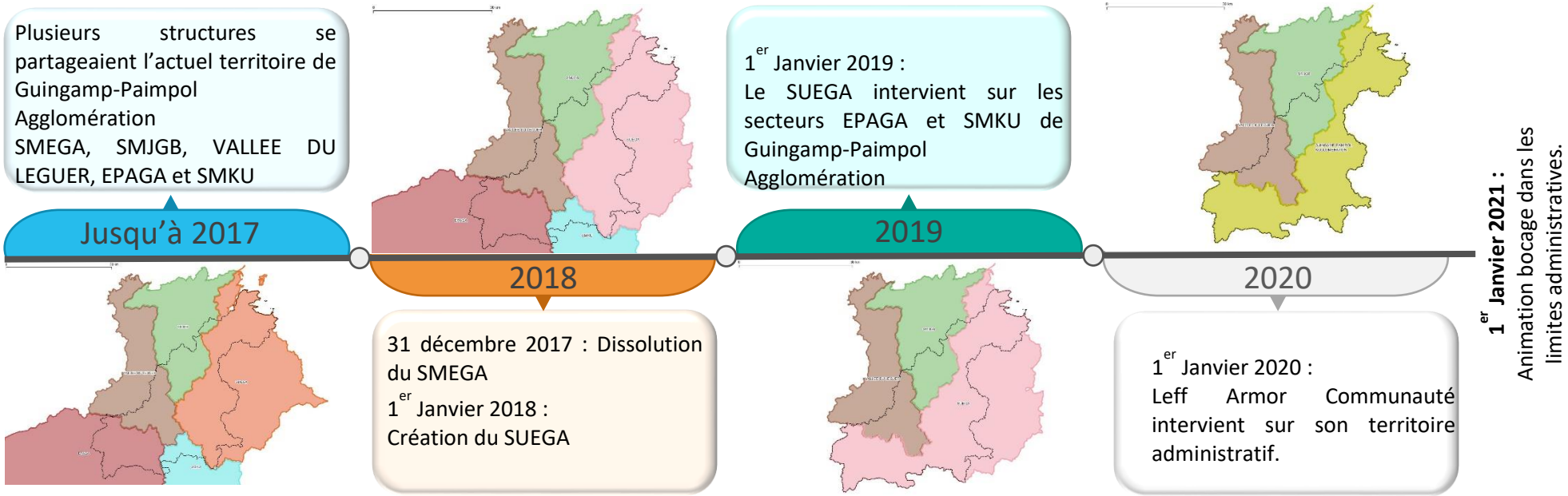

Annexe 1 Chronologie de la succession des organismes sur le territoire actuel de Guingamp-Paimpol Agglomération. En orange, le SMEGA, en vert le SMJGB, en marron La Vallée du Léguer, en rouge l'EPAGA, en bleu le SMKU et en jaune Guingamp-Paimpol Agglomération avant d'avoir tout son territoire actuel, visible en filigrane noir pointillé sur les cartes

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231017-DEL2023_10_196-DE

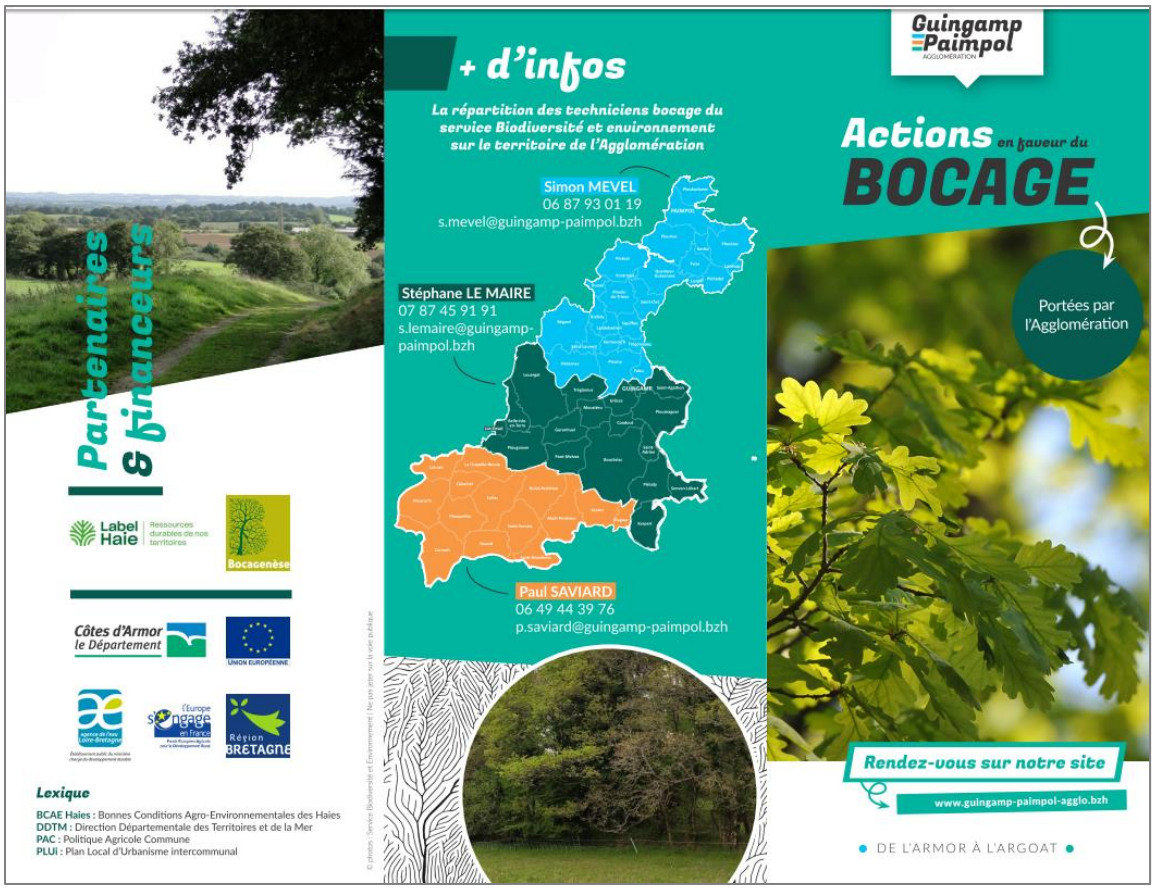

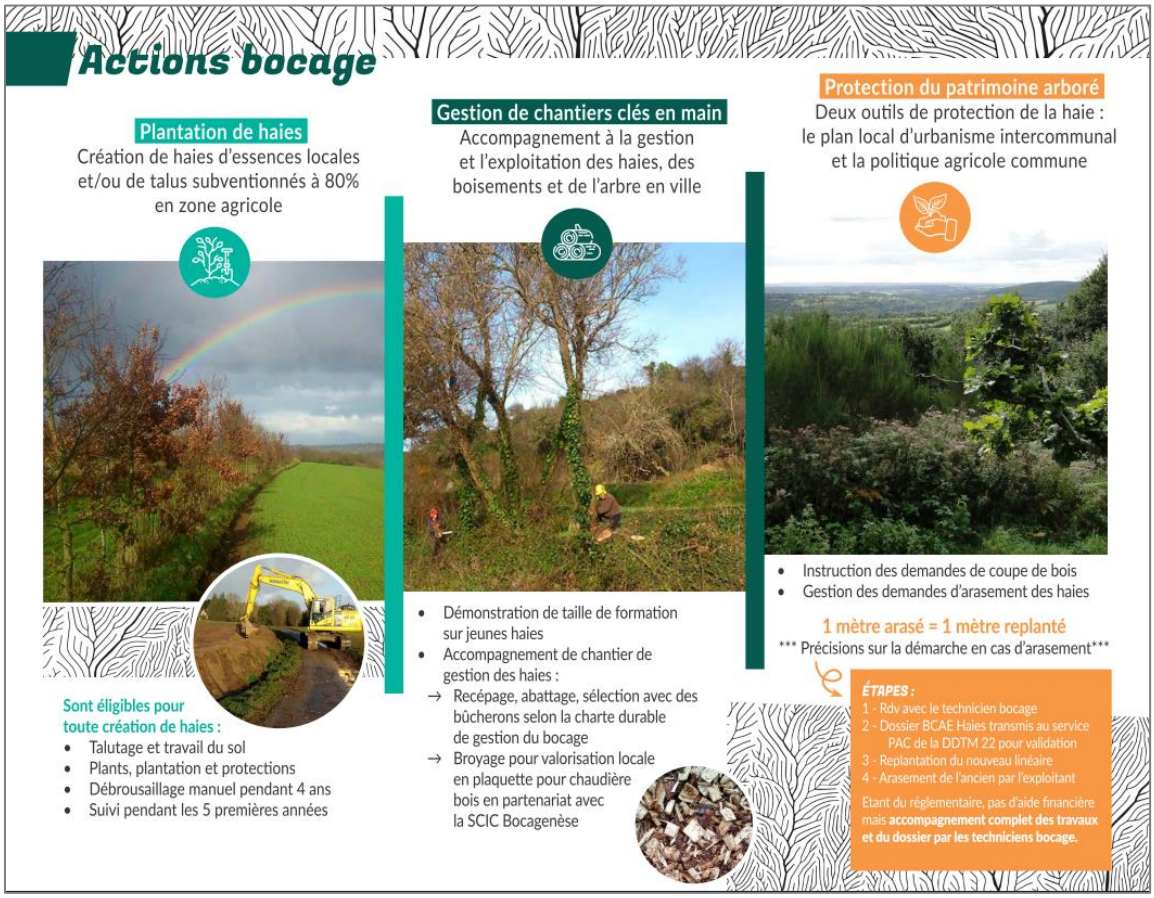

Annexe 2 Plaquette des missions bocage de l'agglomération